
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Mme Dock et M. Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 89, alinéa 2, du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase suivante : « Un compte-rendu non décisionnel de la concertation est dressé par le fonctionnaire des implantations commerciales ».

JUSTIFICATION

Il est proposé que la concertation soit actée dans un procès-verbal assuré par le FIC. Ce PV a une portée indicative et est versé aux pièces du dossier.

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET